

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 970**

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier, M. Walter, M. Piquemal, M. Nilor, M. Ruffin, Mme Guetté, M. Clouet, M. Amard, M. Ratenon et Mme Trouvé

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« par voie électronique ».

II. – En conséquence, à la fin de la même première phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« suivant la même modalité »

les mots :

« par voie électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que l'option de résiliation simple en ligne d'un contrat soit également obligatoire pour les contrats conclus hors-ligne.

En effet, la difficulté des résiliations d'abonnements ne s'arrête pas à ceux conclus en ligne. Il faut offrir la possibilité de se désabonner simplement et rapidement en ligne des contrats souscrits via une signature physique, pour protéger au mieux les consommateurs.